



## AVIS PUBLIC

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 281 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 210 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE  
GREFFIÈRE ADJOINTE :**

Qu'un projet de règlement numéro 281 modifiant le Règlement numéro 210 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 1<sup>er</sup> août 2016. Ledit règlement numéro 281 modifiera le règlement numéro 210 adopté le 26 novembre 2012 et le Code d'éthique et de déontologie des employés s'y rapportant, telle modification étant exigée en vertu de l'article 7.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Ce projet de règlement numéro 281 vise à modifier l'article 6.5 « **Utilisation ou communication de renseignements confidentiels** » du règlement numéro 210 par l'ajout du paragraphe suivant à la fin de l'article 6.5, lequel paragraphe qui se lit comme suit :

« Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité. ».

L'adoption du règlement numéro 281 se fera par le conseil municipal de la Ville au cours de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 24<sup>e</sup> JOUR D'AOÛT 2016**

**Lise Cadieux**  
**Greffière adjointe**